



# La Lettre des Alternatifs du Rhône

Numéro 46

Juin 2009

1 €

## APRÈS LES ELECTIONS EUROPEENNES

### DU PAIN SUR LA PLANCHE

Un taux d'abstention élevé dans tous les pays européens en dit long sur la défiance à l'encontre de l'Europe libérale, mais, plus profondément sur la crise de la politique. Les timides propositions des partis sociaux-démocrates européens n'ont pas convaincu, le PS français subit un grave revers. Dans beaucoup de pays, des droites nationalistes ou xénophobes marquent des points.

En France, les listes avec lesquelles les Alternatifs avaient constaté des convergences politiques importantes obtiennent un score appréciable puisque le total des suffrages du Front de Gauche et du NPA se situe aux environs de 11%, mais sans que la critique large du système capitaliste et les mobilisations sociales de la dernière période aient abouti à une forte poussée de la "gauche de gauche". Par ailleurs, de vraies divergences politiques traversent cet espace de la gauche de gauche, notamment autour de questions comme celles de l'indépendance à l'égard du PS et de la construction d'un bloc social majoritaire.

Le simple appel à l'unité ne peut permettre de dépasser ces contradictions : elles doivent être mises en débat, la construction de cadres unitaires sur le terrain social est indispensable, d'autant plus que le cycle des "journées d'action" du premier semestre trouve ses limites.

Les interrogations qui traversent la société sur l'avenir de la Planète, comme sur les modes de production et de consommation, se traduisent par des scores élevés des listes Europe Ecologie et, à la marge, des autres listes écolos. A l'évidence, le métissage entre exigences sociales et écologiques radicales ne s'est pas profondément concrétisé sur le terrain électoral.

La construction de l'unité contre les régressions sociales, les plans de licenciements, est une priorité des mois à venir, les débats stratégiques qui traversent la gauche antilibérale doivent être abordés de front, la convergence, le métissage, des exigences sociales et écologiques reste à construire : les Alternatifs, la gauche autogestionnaire, s'engagent sur ces trois terrains.

Les Alternatifs, communiqué le 7 Juin 2009

*Pour rappel, Les Alternatifs, ainsi que la Fédération, avaient inlassablement défendu la nécessité de constituer des listes unitaires de la gauche de transformation sociale et écologiste. Seules des listes de ce type auraient pu provoquer une dynamique proche de celle qui a été atteinte lors du référendum sur le Traité Constitutionnel Européen, et auraient pu permettre de faire bouger significativement les lignes à gauche. Après débat, Les Alternatifs avaient choisi au niveau national d'appeler à voter indistinctement pour les listes du Front de Gauche et celles du NPA (sans participation directe à ces listes).*

*Sur l'ensemble de la circonscription Sud-Est, ces listes ont obtenu respectivement 5,90% et 4,33%. Malgré la division, Marie-Christine VERGIAT, tête de liste du Front de Gauche dans le Sud-Est, a pu être élue. Nous nous en réjouissons.*



### FÉDÉRONS-NOUS MAINTENANT ! ACTE 2

*Les 13 et 14 juin se tient à Paris une importante réunion nationale de la Fédération (dont les Alternatifs sont membres, rappelons-le, avec d'autres composantes nationales et locales).*

*Il s'agit d'avancer maintenant rapidement dans la construction d'un outil collectif opérationnel.*

Suite p.2

## **FÉDÉRONS-NOUS MAINTENANT ! ACTE 2**

**A l'ordre du jour de la réunion des 14-15 juin :**  
- la situation politique après les élections européennes  
- la préparation de l'Assemblée Générale de décembre  
- l'avancée des travaux sur « l'alternative » et le dépassement du capitalisme  
- le processus de construction de la Fédération : adoption de propositions de fonctionnement, de budget  
- les élections régionales de 2010

Pour avancer sur la construction de LA FEDERATION dans le Rhône, nous vous invitons à participer très largement à la prochaine

### **ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION (Rhône)**

**LUNDI 29 JUIN**

19 h

**Maison des Passages, 44 rue St Georges, Lyon 5°**

Pour des informations en direct :

Site national : <http://lafederation.org>

Contact Rhône : [contactfederation69@ml.free.fr](mailto:contactfederation69@ml.free.fr)

## **GRAND LYON**

### **UN MOIS D'AUDIENCES AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON : LE DROIT DES ETRANGERS EN APPLICATION**

Depuis plusieurs années, des militants de Résovigi, de Tiberius Claudius, de la CIMADE, de RESF et d'autres associations ont couvert de nombreuses audiences du Tribunal administratif en charge du contentieux en droit des étrangers. Thermomètre implacable des effets des différentes politiques d'immigration, le contentieux est toujours apparu comme un élément clé dans la priorité qui est celle de Résovigi, et de Tiberius Claudius, à savoir l'accès aux droits pour les étrangers. Face à l'inflation législative depuis plusieurs années déjà, et l'adoption depuis 2006 de deux lois particulièrement sévères et discrétionnaires, il a semblé impératif aux militants de ces trois associations de dresser, au travers de l'observation du contentieux, un état des lieux du droit des étrangers et de leur accès à un droit élémentaire, à savoir la Justice.

Un an et demi après la mise en place de l'Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) et ses conséquences en matière de procédure de recours, et alors même que des projets de réforme de la Justice des étrangers se murmurent fortement, Résovigi et Tiberius Claudius se sont associés dans cette mise en photographie d'une situation où les étrangers semblent plus que jamais en proie à un acharnement administratif et politique bafouant leurs droits humains les plus élémentaires.

## **Les droit des étrangers au prisme de la Justice administrative**

La justice des étrangers est un pan important de la justice administrative (environ 30% du contentieux sur Lyon). Ce mois d'observation et l'analyse qui en découle ont été l'occasion de voir comment le droit des étrangers s'applique concrètement. Au-delà des annonces gouvernementales et des fréquentes réformes législatives, qui jalonnent depuis 35 ans le traitement politique de l'immigration, la justice nous donne à voir des personnes, seules ou en famille, qui ont des trajectoires de vie souvent très difficiles. A la précarité sociale vient s'ajouter une précarité administrative destructrice dont les audiences nous conduisent à être les témoins.

La législation en matière de droit des étrangers est plus que mouvante (près d'une réforme importante tous les 18 mois depuis le milieu des années 1970). Les recours devant la justice sont pour les citoyens que nous sommes l'occasion d'en percevoir la complexité et de savoir comment la justice est rendue, en notre nom à tous. Comme nous l'avons pointé à différentes reprises, l'audience est à la fois un moment attendu et redouté puisqu'il vient clore (définitivement ou temporairement) un parcours administratif souvent complexe. Face à la justice, les étrangers comme les autres justiciables apparaissent souvent démunis : la primauté des professionnels de la justice, renforcée par le poids des procédures écrites, tend à exclure le requérant de sa propre histoire. Le « jeu de rôle » qui se noue au sein d'une cour de justice peut apparaître au premier abord d'une neutralité froide et déshumanisée. Le décalage est d'autant plus fort entre un rituel et des procédures, à même de garantir la neutralité de la justice, et des parcours de vie, jalonnés par des traumatismes de toutes sortes : séparations, conditions de vie dans le pays d'origine, histoires de vie, risques vitaux, précarité quotidienne et peur.... Ces situations vécues par de nombreux justiciables quelle que soit leur nationalité, se trouvent souvent renforcées par un effet cumulatif s'agissant des étrangers. A cela nous ne pouvons ignorer la dimension culturelle propre à la situations des étrangers. Si le citoyen lambda n'est déjà que rarement en possession des codes culturels ou cognitifs qui lui permettent de décrypter les enjeux de la justice, que dire alors des étrangers qui ne maîtrisent pas toujours la langue, qui ont des représentations de la justice parfois distordues du fait des défaillances de l'Etat de droit dans leurs pays d'origine.

### **Plaidoyer pour une justice des étrangers humaine et équitable**

Au-delà de ces obstacles inhérents à notre appareil judiciaire, notre observation nous permet de dégager des pistes susceptibles de renforcer et garantir une justice humaine et équitable. Le souci évident des magistrats lyonnais de garantir l'oralité des débats nous apparaît un point essentiel. En effet, notre analyse nous permet de conclure en faveur de l'importance d'une justice rendue en transparence, au cours d'audiences permettant aux différentes parties de s'exprimer. Ainsi le rôle des commissaires du

gouvernement comme celui des avocats sont apparus déterminants quant à l'issue des audiences.

Dans la continuité de nos observations, nous ne pouvons que plaider pour davantage de place pour les justiciables. Nos expériences associatives nous permettent de confirmer ce point en insistant également sur l'importance psychologique d'audiences publiques et orales pour les requérants. Ainsi, leur présence, voire leur audition dans de bonnes conditions (ce qui suppose le cas échéant la présence d'un interprète), leur permet d'être acteurs de leur histoire jusqu'au bout, même si nous sommes conscients du caractère douloureux de certaines audiences.

Cette prise en considération de l'étranger comme un justiciable ayant des droits suppose un renforcement des moyens pour assurer sa défense et sa représentation sous toutes ses formes. Sur ce point nous ne pouvons que déplorer et condamner les restrictions successives dans l'accès à l'aide juridictionnelle, la baisse des tarifs de cette même aide et des procédures de reconduites de plus en plus expéditives qui affaiblissent les droits de la défense. En effet, au cours des ces 3 dernières années, la mise en place de l'Obligation à quitter le territoire avec des délais de recours diminués de moitié (créant de fait une discrimination entre les étrangers et les Français quant aux délais de recours pour la contestation d'une décision administrative), comme la baisse des indices de rémunérations à l'AJ, de même que les placements en rétention « délocalisés »<sup>1</sup> sont autant d'éléments qui ont contribué à fragiliser un peu plus l'étranger justiciable et sur lesquels nous souhaitons une révision de la législation.

Nous souhaitons également souligner l'importance du maintien du droit des étrangers dans les Tribunaux administratifs, sans traitement différencié comme pourrait le laisser craindre l'extension du juge unique ou le recours à des magistrats honoraires comme cela se fait déjà devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). En effet, la justice administrative garantit au justiciable étranger une position qui n'est pas celle de l'accusé. Le requérant vient devant la justice administrative non pas en position de prévenu, mais pour y chercher un recours contre une décision administrative qui le frappe et qui émane de l'Etat. Le recours n'est ici pas véritablement un choix, ni même une recherche de réparation systématique, mais bien un impératif, une garantie du respect de l'Etat de droit. Même si nous avons parfois le sentiment que de « victime », l'étranger devient rapidement « accusé », le professionnalisme, la structure et l'identité du TA est à même de garantir, même à minima, cette position de l'étranger, ici traité comme usager de l'administration. Soulignons dans ce contexte, le risque majeur si nous en venions à créer des tribunaux spéciaux pour étrangers, relégués ainsi dans une justice d'exception lourde de symbolique et de conséquences.

<sup>1</sup> Par cette formule nous désignons une pratique de plus en plus courante qui consiste à déplacer les étrangers en rétention dans des régions éloignées de leurs réseaux familiaux, amicaux et de leur avocat.

## Halte à la criminalisation des étrangers

Enfin et au-delà de ce que notre observation nous a permis de comprendre sur ce temps si particulier de la justice, moment privilégié d'observation, nous ne pouvons que constater que les étrangers en France sont avant tout perçus comme des fraudeurs et des tricheurs. L'intensité des réformes n'a eu de cesse de pointer, de stigmatiser les étrangers accusés d'être de faux réfugiés, de faux travailleurs, de faux conjoints, attirés par nos prestations sociales et notre société de consommation. Les audiences nous font découvrir des hommes et des femmes souvent ballottés par l'histoire déchirée de leurs pays, de leurs familles, tantôt à la recherche d'un avenir meilleur, tantôt contraints à l'exil ou n'aspirant qu'à vivre auprès d'une famille ou d'un conjoint vivant en France. Certains pourraient nous accuser de naïveté excessive. Pourtant, les chiffres sont révélateurs : 1/3 des décisions préfectorales ont été annulées ce qui est plus que significatif (imaginons ce qu'il en serait si 1/3 des permis de construire étaient annulés...). Ce chiffre important témoigne des abus auxquels peuvent conduire la politique du chiffre et les surenchères statistiques en matière de politique d'immigration.

Nous ne pouvons donc que dénoncer ces législations et ces décisions quotidiennes qui visent à nous faire croire que ces hommes et ces femmes, parce qu'ils sont étrangers, n'auraient pas le droit à vivre en famille, à vivre là où leur destin les conduit. Nous qui avons le pouvoir de voyager, choisir ou presque où nous souhaitons poser nos valises, comment ne pas être profondément choqués de tant de vies brisées par les barrières administratives que nos gouvernants posent en notre nom.

rapport réalisé par Resovigi

## Brèves - Droits des Etrangers

La soirée du "Réseau Education Sans Frontière " de Lyon, salle Molière, le 23 Mai, avec le dynamique trio " Quai des Brunes " a été un succès.

Le large Rassemblement en soutien à la CIMADE et au RESPECT par l'Etat français du Droit des Etrangers, place de la République, le 2 Juin, avec environ 250 participants rapidement mobilisés, a aussi été un succès. Une chaîne humaine s'est formée jusqu'aux Terreaux. Panneaux et tracts informaient ceux qui veulent comprendre les enjeux, pour nos libertés, des lois actuelles et des expulsions.

M.C.C.

**Rouge & Vert**  
Sur le fil...



*Rouge et Vert, bimensuel des Alternatifs*  
Abonnement : 50€ à l'ordre de Rouge et Vert  
A adresser à : Les Alternatifs, 40 rue de Malte 75011 Paris

## **GRAND LYON**

### **MOBILISATION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE D'I.V.G. DE L'HOTEL-DIEU**

#### **ET LA REMISE EN CAUSE PRATIQUE DE L'ACCES A L'IVG A LYON.**

Suite à la fermeture de l'Hôtel-Dieu et au démantèlement annoncé de son Centre d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG), les équipes soignantes du CIVG de l'Hôtel Dieu se sont mobilisées, et ont créé le Collectif de Maintien du Centre d'Orthogénie de l'Hôtel-Dieu.

Le CIVG de l'Hôtel-Dieu, assure plus de 2000 IVG par an (50 % des IVG du Grand Lyon), sa fermeture prévue pour fin 2010 inquiète l'équipe soignante du CIVG de l'hôtel Dieu d'autant plus que les solutions présentées par les HCL pour maintenir le droit à l'IVG dans le service public ne semblent pas satisfaisantes. Le CIVG de l'Hôtel-Dieu, plus gros centre d'IVG sur Lyon, est le seul où l'équipe soignante a pu maintenir un accompagnement global de ses patientes sur le même lieu avec les mêmes personnes à chaque étape de la prise en charge. De plus il est situé dans l'un des rares hôpitaux de Lyon de centre ville et donc facilement accessible.

Sa fermeture et la décision des HCL de redistribuer son activité sur 3 autres hôpitaux de Lyon (Croix-Rousse, Lyon Sud, et HFME) risque de remettre en cause l'accès des femmes à un droit à l'IVG en secteur public. D'abord parce qu'il est difficilement imaginable que les 3 futurs sites puissent augmenter leur activité de manière à absorber l'activité du CIVG de l'Hôtel-Dieu : Les structures de l'HFME et de la Croix-rousse ayant déjà une activité propre très importante et le centre de Lyon Sud peinant à se mettre en place. De plus aucun de ces 3 services ne propose un accompagnement global de leurs patientes à chaque étape de la prise en charge : L'équipe du CIVG de l'hôpital de la Croix-rousse ayant perdu la possibilité d'accompagner leurs patientes au bloc opératoire malgré une lutte importante de l'équipe soignante, et les centres de Lyon Sud et de l'HFME ayant mis en place une prise en charge de l'acte IVG en plateau technique (bloc chirurgical extérieur au service de CIVG). Enfin, il reste la question de l'accès aux hôpitaux de Lyon Sud et de l'HFME qui plus éloignés sont plus difficilement accessibles.

Face à une remise en cause pratique du droit à l'IVG, le CMO est rejoint par d'autres équipes soignantes, syndicales, associatives et politiques, créant le collectif pour la défense du droit à l'IVG à Lyon le 11 mai 2009. Les objectifs de ce collectif sont :

- Le maintien d'un centre d'orthogénie
    - \* dans le secteur public
    - \* autonome et facilement accessible
    - \* composé d'une équipe de professionnell-e-s formé-e-s à l'accompagnement des femmes et des couples.
- L'hôpital Edouard Herriot répondrait pour nous à ces exigences.

- Le maintien d'un même lieu pour l'ensemble des démarches assurant une prise en charge des femmes dans leur globalité, basée sur le soutien des femmes tout au long de leur démarche.
- Une véritable capacité d'accueil suffisante en nombre et en qualité dans les 3 autres centres (Croix-Rousse, LYON Sud, Hôpital Femme Mère Enfant).

Déjà la mobilisation du CMO et maintenant du collectif pour la défense du droit à l'IVG à Lyon ont infléchi la position des HCL qui semblent ouvrir plusieurs voies pour solutionner le problème de la fermeture du CIVG de l'Hôtel-Dieu. Cependant, les difficultés de rencontre des différents responsables du projet d'orientation des HCL, et les informations peu développées et parfois contradictoires fournies par les HCL quant aux solutions évoquées pour la résolution de cette situation nous engagent à rester prudents.

Rappelons que la Slovaquie souhaite introduire dans sa loi des contraintes limitant le recours des femmes à l'interruption de grossesse ; que le gouvernement espagnol désirant améliorer sa loi, doit faire face à un lobby anti-avortement actif conduit par l'Eglise catholique, que l'Irlande, Malte, la Pologne et Andorre n'ont toujours pas de cadre permettant aux femmes d'accéder à des avortements sûrs et légaux. Qu'aux Etats-Unis, le Docteur George Tiller, fervent défenseur du droit des femmes à l'avortement a été lâchement abattu le 31 mai 2009 alors qu'il se rendait à un office religieux dans le Kansas. Il était l'un des rares médecins à pratiquer des avortements tardifs aux Etats-Unis. L'IVG est un droit fondamental des femmes difficilement acquis et facilement remis en cause par les extrémismes religieux. Il est important de ne pas laisser l'administration hospitalière prendre des décisions qui pourraient dégrader l'accès au droit à l'IVG de qualité en secteur public, pour des raisons financières et de rentabilité.

**Alix AUBERT**

## **FEMINISME**

### **LE RAPPEUR ORELSAN AU NINKASI :**

#### **UNE REACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES BANALISEES DANS LES CHANSONS**

Suite à la venue du rappeur Orelsan qui compte dans son répertoire plusieurs textes très durs contre les femmes (et non un seul comme le dit la légende), avec des violences très crues (« je vais t'avorter à l'opinel, je veux que tu crèves lentement, je vais te marie-trintigner, je te mets en cloque et je te casse le nez », etc), nous avons fait des actions de sensibilisation avec Véronique Moreira conseillère régionale Verte et le relais de *Filactions*. Orelsan a supprimé de son album « sale pute » suite à la polémique, mais il en a gardé d'autres tout aussi violentes. Véronique Moreira et moi sommes passées

sur TLM et la radio Lyon Première à l'initiative des journalistes qui connaissaient l'affaire.

Surtout nous avons écrit un petit tract que nous avons distribué à l'entrée du concert le samedi 23 mai. Nous sommes resté-e-s 2 heures à discuter avec les jeunes. Nous étions une quinzaine de femmes et d'hommes venant d'associations féministes et homosexuelles (les violences vont toujours ensemble dans les textes, hélas). Les discussions ont été très intéressantes. Certains jeunes nous ont remercié-e-s. On a fait réfléchir !

Nous ne serons donc pas resté-é-s inactifs ! L'alibi de dire que les textes d'Orelsan sont du second degré nous choque : au premier degré, dans la réalité du quotidien, beaucoup trop de femmes souffrent de violences psychologiques ou physiques et nous ne pouvons accepter que l'on joue avec cela.

Thérèse Rabatel

Adjointe au Maire de Lyon (GAEC)

déléguée à l'Égalité des femmes et aux Temps de la ville

## **ST PRIEST**

### **CONTOURNEMENT FERROVIAIRE ET CIRCONVOLUTIONS MINISTERIELLES**

La décision ministérielle vient de tomber. Par une lettre au Préfet en date du 15 avril 2009, le secrétaire d'Etat aux transports Dominique Bussereau annonce son choix du tracé « Sibelin nord-vallée de l'Ozon pour la partie sud du contournement ferroviaire de l'agglomération.

Le contournement ferroviaire a déjà une longue histoire. Au début, il n'était question que de contournement fret. On nous expliquait qu'il fallait que les marchandises évitent le centre de l'agglomération pour reporter les nuisances et les risques à l'extérieur de celle-ci. D'où la colère des habitants de l'est lyonnais où l'on voulait les faire passer. Puis, changeant de discours, un ministre nous apprit qu'il s'agissait d'un contournement « tout court » et donc que les voyageurs pourraient peut-être aussi l'emprunter. Aux dernières nouvelles enfin, le ministre justifie le choix du tracé par la plaine d'Heyrieux en nous laissant croire que cette infrastructure aurait une vocation « de desserte locale » pour l'agglomération lyonnaise, la Loire et la Haute Loire. Imaginez la scène : « Mions, 2 minutes d'arrêt, départ pour Le Puy en Velay via Sibelin et Saint Etienne... »

Ces circonvolutions ministérielles nous montrent comment on peut édulcorer un projet en le parant d'une tenue plus acceptable. La vérité est sans doute plus simple. Le « vrai » contournement longeait la ligne TGV existante. Mais il était plus cher, du moins en première évaluation.

Le choix retenu pose cependant deux problèmes : En premier, sa proximité avec les zones habitées de la vallée de l'Ozon puis, plus au sud, de la rive droite du Rhône ; en second, son décalage de 5 à 10 ans avec la réalisation de la partie nord. Le risque est donc

important de voir le trafic reporté durablement sur la ligne historique Heyrieux – Feyzin.

Alors, Monsieur le ministre, dites nous vite en quoi les habitants de l'Est lyonnais vont pouvoir bénéficier de cette « desserte locale » dont vous parlez. Car, sinon, nous allons croire que votre première idée était la bonne : sortir les wagons de produits chimiques du centre de Lyon pour les faire subir aux San-Priods, et aux habitants du sud-est lyonnais.

Gilbert VEYRON

Tribune parue dans « Couleurs »

## **VAULX-EN-VELIN**

### **DEMARCHE PARTICIPATIVE « VAULX-EN-VELIN 2010-2030 », CONSEILS DE QUARTIER : LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR VILLE**

Des Conseils de Quartier devraient être prochainement mis en place sur notre ville, permettant de franchir une étape supplémentaire pour une participation plus active des habitants dans la vie démocratique locale.

Ces Conseils de Quartier viendront compléter les dispositifs préexistants (visites de quartier, assemblées d'habitants, concertations grands projets ...) et enrichir une démarche globale de « démocratie active ».

Autre nouveauté : des « ateliers participatifs » devraient prolonger dès cette rentrée la démarche « Vaulx-en-Velin 2010-2030 » lancée depuis janvier autour du devenir de la ville. L'occasion en a été apportée par une préparation de six mois, avec les habitants volontaires, du cahier des charges de l'expertise que vient faire l'INTA sur notre ville début juin.

Cette association mondiale d'acteurs de la ville était déjà venue il y a 20 ans, pour préfigurer ce que pouvait être un nouveau centre ville, et il y a 10 ans, pour jeter les premières idées sur un nouveau pôle urbain autour du « Carré de soie ». Elle revient pour un bilan d'étape et esquisser une trame pour les 20 ans à venir. A la suite de cette expertise, des ateliers associant élus, techniciens, habitants, chercheurs, auront pour mission de poursuivre sur la durée la réflexion amorcée. Cette mission est une suite de notre Conseil de Développement, en plus opérationnel.

De tels outils sont loin d'être un simple « plus » apporté à une gestion municipale. La participation active des habitants à la vie de la cité, aux projets urbains et sociaux, est un élément constitutif de notre projet de ville : notre projet n'est pas de travailler « pour » les Vaudaises et les Vaudais, mais bien avec eux ! Et cette participation, visant une co-élaboration des politiques publiques, est dans l'intérêt de tous : les habitants ont une « expertise » irremplaçable, celle de

l'usage des espaces, des équipements, de tout ce qui fait la ville au quotidien !

Pour les Conseils de Quartier, il s'agira dans une première étape d'échanger avec les associations, les acteurs locaux, les habitants, pour définir en commun ce que pourraient être les règles de fonctionnement. De nombreux points sont à préciser pour, à la fois, respecter l'indépendance de chacun, et rendre fructueuse la complémentarité entre les lieux de la « démocratie représentative » (notamment la municipalité) et les lieux de la « démocratie participative » : compétences, moyens mis à disposition, mode de désignation des membres, place des élus, etc.

Il nous faudra aussi collectivement réussir à ce que ces Comités de Quartier recouvrent toute la diversité de chaque quartier. Des moyens pourront être mis en place pour permettre une participation réelle des habitants moins habitués à s'inscrire dans des lieux collectifs de débat. Dans le même temps, la place de toutes les associations actives sur un quartier devra être reconnue.

Enfin, nous ne souhaitons pas circonscrire les Conseils de Quartier à la seule « gestion de proximité » (micro-équipements locaux, etc), un travers parfois présent dans certaines villes. Les enjeux globaux de notre ville doivent aussi pouvoir y être abordés, y compris sur leur aspect budgétaire. Nous sommes d'ailleurs partisans d'aller sous ce mandat vers la création d'un conseil consultatif budgétaire, certains que les priorités comme les contraintes d'un budget peuvent être soumises à la discussion.

Dans l'étape actuelle, il s'agira de faire vivre conjointement :

- les Assemblées d'Habitants, ouvertes à tous, permettant l'information réciproque la plus large entre habitants et élus
- les Conseils de Quartier, permettant la concertation prolongée sur l'ensemble des projets ou des problèmes de chaque quartier
- les ateliers « Vaulx 2010-2030 » qui auront pour tâche de faire travailler conjointement élus, techniciens et habitants sur les enjeux à plus long terme.

Ces différents outils visent à permettre au plus grand nombre de s'approprier la « chose publique ». Non, le « politique » n'est pas un gros mot et ne doit pas être l'apanage de professionnels ! Pour nous, c'est clairement l'affaire de tous !

**Alain TOULERON**

**Adjoint au Maire de Vaulx-en-Velin, délégué à la  
citoyenneté et la démocratie locale, conseiller  
communautaire.**

**Consultez le site national des Alternatifs :  
[www.alternatifs.org](http://www.alternatifs.org)**

## **VILLEURBANNE**

Le C.O.V.R.A. (collectif unitaire antilibéral de Villeurbanne) avait préparé un communiqué de presse pour les élections européennes, porté et remis fin Mai au PROGRES qui ne l'a jamais publié. La presse locale est de moins en moins lue. Mais sa partialité ne va pas encourager sa défense ... Les tracts et le contact direct ne suffisent pourtant pas à la remplacer. Par quoi les réseaux militants qui agissent surtout par internet vont-elles la remplacer ?

M.C.C.

## **SOLIDARITE PALESTINE**

### **SIX LYONNAIS FACE AU BLOCUS DE GAZA**

Qu'en est-il exactement de ce blocus trois mois après l'offensive israélienne sur Gaza?

Six membres du 'collectif 69 de soutien au peuple palestinien' de Lyon ont tenté le mois dernier d'entrer sur le territoire de Gaza. Ils n'ont même pas pu arriver à la frontière.

Ils pensaient pourtant avoir mis toutes les chances de leur côté, en prenant contact avec le ministère des affaires étrangères qui leur avait conseillé de demander une lettre de recommandation à l'ambassade de France au Caire ; ils avaient pensé en effet qu'il serait plus facile de passer par l'Egypte, pour accéder à Gaza, à Rafah plus précisément. Ils étaient par ailleurs porteurs d'un projet : mettre en place le parrainage d'une école primaire de Gaza avec une école française.

Arrivés le 19 mai, ils ont pris contact avec l'ambassade qui a tout de suite soutenue leur projet, mais ne leur a délivré la fameuse recommandation écrite que 5 ou 6 jours plus tard. Ils ont donc d'abord tenté leur chance sans ce papier. Ils se sont rendus à Al Arish à 35 km de Rafah, sur le territoire Egyptien. Mais de cette ville à la frontière, il y a plusieurs check-point tenus par la police égyptienne ; dès le premier, ils ont été stoppés. Même l'intervention téléphonique du conseiller technique de la coopération à l'ambassade auprès du chef de poste n'y fit rien et force fut à la délégation de rebrousser chemin jusqu'à Al Arish. Dans cette ville d'environ 100.000 habitants se retrouvent en fait un grand nombre de 'missions humanitaires' que le gouvernement égyptien bloque là, car ils y sont peu visibles, plutôt que de les laisser manifester à la frontière..

Parmi ces 'missions humanitaire', l'une composé d'américains et de canadiens, finira par passer à Rafah au bout de plusieurs jours. Mais leur dossier était bien plus étoffé, en plus de la lettre de recommandation de leur ambassade, ils avaient des lettres de soutiens d'élus de leur pays et une invitation de l'agence de l'ONU en Palestine ; pourtant ils ne resteront à Rafah qu'une ou deux heures, pas plus.

Nos six lyonnais se rendront au check-point chaque jour, mais se heurteront toujours au même refus. Quand ils auront enfin leur 'lettre de recommandation' de l'ambassade, ils feront une dernière tentative tout

aussi infructueuse, le chef de la police leur laissant entendre qu'ils s'exposeraient à de gros ennuis s'ils insistaient. Ils enverront une lettre de protestation à l'ambassade d'Egypte à Paris et au ministère des affaires étrangères à Paris ; elles resteront sans effet.

Après dix jours passés en Egypte ils se décideront à rentrer en France. Il faudra qu'une autre équipe renouvelle l'expérience en la préparant mieux.

De leur séjour à Al Arish, ils ont tiré quelques enseignements sur la situation. Il est d'abord évident que l'état Egyptien est tout à fait en phase avec Israël sur le problème de Gaza ; la ville d'Al Arish est probablement peuplée pour un tiers de palestiniens qui n'osent pas se déclarer comme tels par peur de la police égyptienne. Le peuple de la rue est, lui, tout acquis à la cause palestinienne et le manifeste auprès des délégations étrangères.

La délégation lyonnaise n'a pas pu, sur place, se rendre compte de la réalité de l'aide humanitaire. Il leur a été 'fortement déconseillé' d'aller voir ce qui se passait du côté des stocks de nourriture qui s'accumulent sur un stade près d'Al Arish. Officiellement il est fait état de 30 à 50 camions de vivres qui passeraient la frontière chaque jour, mais il est impossible de vérifier l'information. De toute façon, ce n'est qu'une goutte d'eau par rapport à la population de Gaza. C'est même trop peu pour écouler les stocks qui pourrissent au soleil près d'Al Arish. Par ailleurs, Israël interdit l'entrée à Gaza de tout ce qui est semence ou produits vétérinaires, ce qui est le plus sûr moyen d'anéantir l'agriculture dans le territoire

Nos six Lyonnais étaient partis dans le but de briser l'isolement du peuple palestinien, avec l'espoir d'entrer à Gaza, mais aussi de manifester leur solidarité et leur détermination par leur présence quotidienne à la frontière avec les autres internationaux présents.

Ils sont convaincus que leur présence à Al Arich n'a malgré tout pas été inutile. Ils ont démontrés, par leur détermination, aux autorités égyptiennes leur opposition à la fermeture de cette frontière. De nombreuses autres missions devront prendre le relais pour que les citoyens du monde imposent l'ouverture définitive de la porte de Rafah.

Guy PIEGAY

## POESIE

### ENFANTEMENT.

Mains menottées, pieds entravés,  
Pour quelque très vague soupçon  
Ils l'arrachent à sa maison  
Et à ses enfants atterrés.

Mains menottées, pieds entravés,  
Ils la jettent en prison, puis  
La harcèlent de jour, de nuit ;  
Elle est pourtant près d'accoucher.

Mains menottées, pieds entravés,  
On veut qu'elle avoue un forfait,  
Que, bien sûr, elle n'a pas fait ;  
C'est son orgueil qu'il faut briser.

Mains menottées, pieds entravés,  
Pour l'enfant qu'elle porte en elle  
Elle ne veut pas être celle  
Dont on dira : elle a craqué.

Mains menottées, pieds entravés,  
Une idée fixe germe en elle  
Qui la taraude et la harcèle :  
Son fils, plus tard, va la venger

Mains menottées, pieds entravés,  
On l'étend sans ménagement  
Sur la table d'accouchement ;  
C'est ainsi qu'elle a enfanté.

Mains menottées, pieds entravés,  
On met l'enfant dans ses bras liés,  
Le contact froid de l'acier  
Le surprend et le fait pleurer.

Mains menottées, pieds entravés,  
A ces cris, elle est ébranlée :  
Son bébé doit-il assumer  
Sa vengeance, la prolonger ?

Mains menottées, pieds entravés,  
Elle apprend de son fils qui naît  
Qu'il faut, pour enfanter la paix,  
L'avoir d'abord en soi portée.

Guy PIEGAY.

#### LA LETTRE DES ALTERNATIFS du Rhône

**ABONNEZ-VOUS ! Bulletin à retourner à l'adresse en en-tête**

**NOM, Prénom :**

.....

**Adresse :**

.....  
.....

**Adresse électronique :**

.....

**Je souhaite m'abonner à la Lettre des Alternatifs du Rhône (joindre un chèque de 5€ à l'ordre : « Les Alternatifs Rhône »)**

*D'autre part, si vous souhaitez d'autres informations ou contacts, merci d'avance de cocher les cases correspondantes :*

- Je souhaite être tenu au courant (par courrier) des principales activités des Alternatifs du Rhône et recevoir les invitations aux réunions mensuelles
- Je souhaite être informé par la liste d'info électronique des Alternatifs du Rhône.
- Je souhaite prendre contact avec Les Alternatifs 69.

## POESIE

### DANS LA COUR DE L'ECOLE.

Quand j'étais à l'école,  
Dans la cour des petits,  
Une espèce de drôle  
Semait la zizanie.  
Nul n'élevait la voix,  
Son frère était du clan  
Qui imposait sa loi  
Dans la cour des plus grands.

Tel un petit Néron  
Il se faisait mousser ;  
Pour un oui, pour un non  
S'estimait outragé ;  
Il nous traitait dès lors,  
Au gré de son humeur,  
Un jour mieux qu'un milord,  
L'autre en souffre-douleur.

Il avait une escorte,  
A ses ordres, de sbires  
Qui, sans qu'il les exhorte,  
Aimaient faire subir  
Un très mauvais quart d'heure  
A qui ne semblait pas  
Obtenir les faveurs  
Du petit potentat.

Quand nous jouions aux billes  
A la récréation,  
Ces apprentis gorilles  
Dictaient leurs conditions,  
Et, contre les usages,  
De leurs billes de fer  
Perpétraient des carnages  
Sur nos billes de terre.

Quand venait le moment  
De faire le décompte  
Des points, honnêtement,  
Ils trafiquaient les comptes  
Menaçant qui râlait  
De lui faire sa fête,  
Au carré, s'il fallait,  
De lui mettre la tête.

Je comprends à présent  
Qu'en cette cour d'enfants,  
J'appris les rudiments  
Des jeux de nos puissants.  
Dans nos travers ils tombent,  
Seul change le décor :  
Leurs billes sont des bombes  
Et nous comptons les morts.

**Guy PIEGAY.**

## UNIVERSITE D'ETE DES ALTERNATIFS DUNKERQUE, 3 AU 6 JUILLET

Vous trouverez ci-joint un « 4 pages » présentant l'Université d'été 2009 des Alternatifs.

Une Université d'été, c'est tout sauf un rendez-vous interne !

C'est une occasion de rencontre et de discussion, dans un cadre convivial et détendu, très largement ouvert à tous et toutes !

Nous vous y invitons donc, en soulignant que nous nous efforçons à pratiquer des tarifs des plus accessibles, au dessous du prix de revient : pour un hébergement en A.J. : 170€ pour 3 nuits, 6 repas et 3 petits-déjeuners, et même 60€ pour les personnes non imposables !



Pour des possibles départs groupés de Lyon,  
prenez contact avec nous dès aujourd'hui !

**LA LETTRE DES ALTERNATIFS du Rhône**  
ISSN 1289 – 0189

Les Alternatifs, maison des passages 44 rue St Georges,  
69005 LYON - méil : [69@alternatifs.org](mailto:69@alternatifs.org)

Rédaction du n° : Alain Touléron, Alix Aubert, Mar ie-Camille  
Conjard, Guy Piegay, Gilbert Veyron